



40 ans du Traité de non-prolifération nucléaire

« Il est temps de passer de la non-prolifération à l'élimination des armes nucléaires » déclare Pierre Villard co-président du Mouvement de la Paix

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il y a 40 ans¹, trois Etats nucléaires (USA/URSS/Grande-Bretagne) et 40 autres Etats ratifiaient le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). « 40 ans après, le TNP est aujourd'hui le plus important traité jamais signé dans l'Histoire », indique Pierre Villard.

Le TNP indique clairement que depuis 1970, le désarmement nucléaire est une obligation internationale, confirmée en 1996 par un double avis de la Cour internationale de justice de la Haye². « *Le débat n'est donc plus pour ou contre le désarmement nucléaire mais quand ?* » poursuit le responsable pacifiste.

« L'arrogance dont font preuve depuis trop longtemps les pays dotés d'armes nucléaires en considérant l'arme atomique comme élément de leur propre sécurité tout en l'interdisant aux autres, encourage les risques de prolifération » dénonce le Mouvement de la Paix. Pourtant, depuis 1970, le TNP a réussi à contenir cette prolifération.

La prochaine conférence d'examen du Traité de non-prolifération à l'Onu en mai prochain se doit de réussir. Cette responsabilité est entre les mains des puissances nucléaires. La France - qui refuse jusqu'à présent l'objectif d'un monde sans arme nucléaire- peut saisir l'opportunité historique de nouvelles initiatives pour le désarmement nucléaire en annonçant l'arrêt de ses programmes de modernisation des armes nucléaires et de miniaturisation des tests.

« Consciente des mérites et des failles du TNP, la société civile a travaillé à des solutions acceptables et pérennes venant renforcer le traité » explique le responsable pacifiste. Celles-ci sont concrétisées par le modèle de convention d'élimination des armes nucléaires, déposé à l'Onu par le Costa-Rica et la Malaisie comme document officiel de l'organisation internationale. « *Alors que 127 pays soutenaient ce texte, pourquoi la France a-t-elle votée contre³ à l'Assemblée générale de l'Onu* » s'interroge le co-président du Mouvement de la Paix.

Ce modèle de convention permet d'inclure dans un processus l'ensemble des pays du monde, et notamment tous les Etats nucléaires, quel que soit leur statut au regard du TNP. Par des processus concrets, rassemblés en 5 étapes, il vise l'élimination des armes nucléaires dans les 15 ans qui viennent.

En France, une soixantaine d'organisations diverses, rassemblées dans la coordination française de la Campagne internationale pour abolir l'arme nucléaire (ICAN), ont engagé une campagne de soutien à cette convention. « *Près de 15 000 cartes pétitions ont déjà été envoyées au Président de la république* » indique Pierre Villard. Il poursuit « *Une très forte délégation de plus de 200 citoyens de France participera à New-York en mai prochain, à la Conférence d'Examen du Traité de non-prolifération porteuse de l'exigence de passer très vite de la non-prolifération à l'élimination des armes nucléaires* ».

¹Signé le 1er juillet 1968, le TNP est entré en vigueur le 5 mars 1970

²16 juillet 1996

³127 votes pour (Chine, Inde, Iran, Pakistan, ...), 27 votes contre (France, Russie, Etats-Unis, ..), 27 abstentions

Saint-Ouen, le 4 mars 2010

Contacts : Pierre Villard : 06 82 92 29 46 - catherine.rio@mvtpaix.org : 01 40 12 72 35

LE MOUVEMENT DE LA PAIX - MAISON DE LA PAIX 9, rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tel : 01 40 12 09 12 - Fax : 01 40 11 57 87 - Site web : www.mvtpaix.org - mail : national@mvtpaix.org
Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire